Dans l'*Egalité*, M. Siauve-Evausy ne ménage pas l'ancien conseiller municipal; voici le passage principal de l'article du journal collectiviste :

« En s'abstenant de communiquer sa lettre au *Réveil du Nord* et à l'*Egalité*, M. Adolphe Coupez a ouvert, sur le but de son acte, le champ aux hypothèses les plus malveillantes, et nous-même qui pourtant connaissions la versatilité de caractère de M. Coupez et qui cependant l'avons défendu au sein de l'Assemblée générale du Parti Ouvrier quand fut élaborée la liste des candidats, nous en sommes à nous demander si nous ne nous trouvons pas en présence d'un cas psychologique analogue à celui qu'il nous fut donné d'observer chez M. Branquart.

» Mais nous ne voulons pas insister pour aujourd'hui. L'avenir se chargera bien de nous édifier. En attendant, nous sommons M. Coupez de préciser *les causes multiples*, économiques et politiques, qui l'ont poussé à agir comme il l'a fait.

» M. Coupez ne peut pas se dérober à cette obligation. Comme conseiller municipal, il relevait de ses électeurs. C'est devant ses électeurs qu'il doit s'expliquer carrément, hautement, sans ambages et sans détours, et le Parti ouvrier qui l'a patronné, soutenu, défendu — alors que le *Roubaisien* le tournait en ridicule, s'offrant hebdomadairement sa « tête », — a l'obligation d'organiser, dans ce but, une grande réunion publique et contradictoire.

» Il ne faut pas, en effet, que, quelque médiocre que soit l'envergure de M. Coupez, l'opinion publique à Roubaix, à Lille et ailleurs, reste sous le coup de ses imputations vagues. Quant à celles que le conseiller démissionnaire précise, nous allons en démontrer tout de suite la puérilité, sinon l'inanité absolue.

» M. Coupez a passé sa vie de conseiller à « calotter » et à « décalotter » une idée qui, à la fin, a dégénéré en marotte.

» Il existe, à Roubaix, un vieil immeuble où, depuis plusieurs années, les araignées tissent paisiblement leur toile. C'est l'ancien collège situé dans la rue du même nom.

» M. Coupez qui ne saurait cependant avoir la prétention de loger toutes les araignées sous son crâne, avait rêvé de faire déménager celles qui ont élu domicile à l'endroit où les potaches s'ennuyaient naguère et, l'an dernier, à la même époque, il avait soumis, à l'ancien conseil un rapport long, diffus, filandreux qui concluait, à la transformation du collège abandonné, en un hôpital et un hospice pour les vieux ménages.

» On eût beau représenter à ce philanthrope tranchant que pour réaliser son projet il faudrait des centaines et des centaines de mille francs, que la ville ne pouvait, pour le moment du moins, s'engager dans ces dépenses : qu'il serait même moins ruineux de construire un hôpital et un hospice tout neufs; que des pourparlers étaient ou allaient être ouverts avec l'administration des hospices à qui la ville offrait la cession du Vieux-Collège, en échange du terrain sur lequel est construit la Mairie... rien n'y fit. M. Coupez tenait à son idée barroque, irréalisable et pendant 365 jours, cette idée a troublé son cerveau au point de le faire accoucher aujourd'hui de la lettre perfide que l'on connait.

» Voilà l'acte de M. Coupez jugé en lui-même. Aux conséquences maintenant.

» Oh ! elles ne seront pas bien graves ! M. Coupez a abandonné avec une désinvolture qu'excuse seulement ses tintinabulements cérébraux des amis de vieille date, à un moment où son évolution pourrait être considérée comme une trahison. On est généreux dans le Parti Ouvrier. On le plaindra et, dans quelques jours, il n'y paraîtra plus de cette amputation volontaire d'un membre du Conseil.

» Mais les réactionnaires vont s'agiter, les opportunistes, leurs fidèles alliés, vont broder sur cette démission toutes sortes d'histoires saugrenues : il importe donc que, sans plus tarder, le Parti Ouvrier mette M. Coupez en demeure, ainsi que nous le lui conseillons plus haut, de préciser les allégations vagues que contient sa lettre et d'affirmer que sa démission n'est due à aucune intervention de nos adversaires. Il y va de l'honneur politique de M. Coupez et de l'intérêt du Parti socialiste tout entier. Ce serait une faute, une très grosse faute, d'affecter aujourd'hui à l'égard de ceux qui nous critiquent ou nous calomnient, le dédain que l'ancien conseil afficha de 1892 à 1896 pour ceux qui l'attaquèrent avec la violence que l'on sait.
» SIAUVE-EVAUSY. »

En réponse à l'article ci-dessus, M. Adolphe Coupez a adressé, au rédacteur en chef de l'*Egalité*, une lettre qu'il nous communique avec prière de l'insérer; la voici :

« A Monsieur le Rédacteur en chef
du journal l'*Egalité de Roubaix-Tourcoing*.

» Dans un article que je ne veux pas qualifier, vous employez à mon égard des insultes, des injures et des insinuations calomnieuses.

» Vous parlez de trahison, de versatilité et de perfidie.

» Trois grands mots, auxquels je vais répondre :

» Vous savez mieux que personne, par l'opinion publique, que j'ai été, que je suis et que je resterai un radical-socialiste, en un mot un défenseur de la République sociale, et je vous défends à vous, Monsieur Siauve-Evausy, dont la classe ouvrière roubaisienne ne connait pas le passé politique, de me suspecter.

» Je vous sais maintenant un ardent collectiviste d'une très grande envergure, un habile dictateur, vous vantant même de faire manœuvrer comme un général énergique le parti collectiviste à Roubaix et dans le Nord; faites donc exécuter fidèlement par vos municipaux roubaisiens le programme de Lyon, notamment à « travail égal, salaire égal; » vous passez sous silence, comme dans une opérette, les appointements des gros employés de la ville, qui, ne se contentant pas d'être brasseurs et marchands de liqueurs, touchent, au budget de la ville, huit et neuf mille francs par an, plus deux cents francs de gratifications au 14 juillet et cinq cents francs à la nouvelle année; et, cette année, l'administration municipale a trouvé le moyen de les augmenter de cent francs, tandis que les employés subalternes restent au même taux.

» Ce chapitre est long, mais, pour le moment, j'en reste là, car la défense ira selon les attaques.

» Je vais maintenant préciser les motifs qui m'ont déterminé à quitter la mairie :

» J'ai accepté sincèrement et loyalement de travailler avec tous mes collègues à la cause du peuple — sans parti pris — et j'ai la prétention d'avoir rendu des services; mais, depuis que j'ai protesté pour la question du drapeau, j'ai été mis à l'index, mes propositions ont toujours été combattues et je pensais que la réélection (dont ma candidature a été un appoint pour la liste) allait modifier cette ligne de conduite.

» Non, ce fut le contraire. Voyez plutôt : une réunion privée est faite pour choisir les délégués sénatoriaux, d'après l'ordre du tableau ; comme troisième de la liste, je fus choisi et l'engagement d'honneur donné de voter pour cette liste, en séance, douze conseillers m'ont rayé ; la preuve était évidente qu'une cabale était dirigée contre *nous* ; Je dis nous, car j'ai des anciens collègues qui sont dans le même cas.

» Arrivons maintenant à la question de l'ancien collège ; j'ai déposé, dans la session d'août 1892, un projet complet s'élevant à 110 mille francs dont 30 mille francs pour les travaux d'aménagements et 80 mille francs pour l'achat des lits, meubles meublants et attirails de cuisine et d'administration.

» Visitez, Monsieur, ces immeubles et vous verrez qu'ils sont admirablement disposés, pour servir aux desiderata du projet, appuyé par l'administration des hospices; ce projet, d'ailleurs, a été adopté, à deux reprises différentes; il est vrai que nous étions à la veille des élections municipales.

» Notez que le citoyen Lepers a défendu mon projet d'une façon énergique; il doit sans doute, avoir, lui aussi, des araignées dans la tête.

» Le « gros morceau » sera l'énergie électrique, mais, cette question, je la réserve.

» Vous voulez vous aussi, M. Siauve-Evausy, vous servir des procédés du *Roubaisien* et vous employez à ce que je vois des mots semblables, ainsi que des insinuations calomnieuses.

» Soyez logique.

» Mon écœurement est tellement profond que j'ai hâte de terminer.

» Je sais à quoi m'en tenir sur les coulisses des assemblées délibérantes, moi libre et indépendant des coteries politiques.

» Je sors la tête haute du Conseil; j'ai la conscience d'avoir rempli mon devoir et mon mandat, de n'en avoir pas profité, et d'être aussi pauvre que le jour où j'y suis entré, et j'ai la consolation d'avoir l'estime de tous les ouvriers.

» Recevez, Monsieur le rédacteur en chef, mes salutations.
» AD. COUPEZ.

» *Nota.* — Je communique à la presse locale cette réponse.»

La distribution de vêtements aux mères de famille par le Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance. — Les membres du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance s'est réuni lundi après-midi chez M. Guilbert, 152, rue de Lille, pour faire une nouvelle distribution de vêtements aux enfants des mères de famille nécessiteuses.

A trois heures et demie, les mamans se sont présentées, accompagnées de leurs bébés tous en excellente santé. Seule, Madame Hochedez, demeurant rue Saint-Laurent, dont l'enfant est souffrant, n'a pas paru; malgré son absence, un paquet lui sera remis ultérieurement.

Le Comité était composé de Mmes Deschodt, Butruille et Guilbert et de MM. Ch. Deschodt, vice-président de la commission cantonale d'hygiène, le docteur Butruille, membre de la commission cantonale d'hygiène, et Guilbert, secrétaire du Comité.

A chaque mère de famille, il a été remis, après examen de l'enfant, un paquet contenant un trousseau complet. Une exception a été faite en faveur de Mme Biot, demeurant rue Plutarque, qui a présenté deux jumeaux et à laquelle le Comité a donné une voiture.

Les mères de famille suivantes ont ensuite présenté leurs enfants : Mmes Delvarre, rue Choiseul, cour Guillaume-Lefebvre; Glorieux, rue de Constantine; Demeulemaere, rue de Lannoy, fort Desprez, 27; Olive, rue de la Balance, cour Theissin; Declercq, rue de Mouvaux, cour Sloen; Van Landeghem, rue de Naples, cour Merick; Steklorum, rue Watt, cour Six; Graignon, rue de l'Ommelet; Lefebvre, rue Béthune, et Mercier, rue du Fort, cour Leplat.

A quatre heures et demie, la distribution était terminée et les mamans s'en retournaient heureuses, leur enfant sur un bras et leur paquet sur l'autre.

Nous ne saurions assez louer l'œuvre humanitaire du Comité roubaisien de protection de l'enfance qui par ses seuls moyens et sans subsides officiels est parvenu, en peu de temps, à obtenir de si beaux résultats.

Cette belle œuvre mérite à tous égards les encouragements de tous, aujourd'hui, surtout que la dépopulation de la France donne de si justes inquiétudes pour l'avenir. Par ses soins, les familles pauvres verront la mortalité infantile diminuer et faire moins de ravages dans leurs rangs.

Le fonctionnement de l'œuvre est bien simple.

En faisant la déclaration de naissance de son enfant à la Mairie, chaque personne nécessiteuse reçoit un tableau sur lequel sont inscrits des conseils aux mères sur la façon de nourrir les jeunes enfants.

Le comité envoie ensuite à ces personnes une lettre appelant l'attention des jeunes mères sur ces conseils, et les prévenant que les membres sont toujours à leur disposition pour fournir tous les renseignements désirables concernant les soins hygiéniques à donner à leur enfant.

En cas de maladie, les mères savent que, chez les enfants, les maladies s'aggravent souvent quand elles ne sont pas traitées dès le début. Elles doivent alors appeler le médecin de la famille.

Les médecins du Comité se chargent, non de soigner les enfants malades, mais de donner des conseils pour leur éviter les maladies.

Les mères peu fortunées qui désirent recevoir gratuitement des conseils sur la façon d'élever les enfants n'ont qu'à en faire la demande au siège du Comité, 152, rue de Lille.

Elles n'ont, pour cela, qu'à renvoyer la lettre au secrétaire qui en informe le Comité.

Indépendamment de l'inspection médicale, le Comité s'efforce d'encourager l'allaitement par le sein de la mère et vient en aide aux mères très nécessiteuses dans la mesure de ses moyens, encore excessivement modiques; il reste juge des cas où il doit intervenir efficacement, après avoir pris l'avis des médecins inspecteurs.

Les enfants auxquels le Comité s'intéresse sont présentés généralement tous les mois pour que l'on vérifie leur état de santé et d'entretien et c'est d'après les notes obtenues alors qu'est établie la liste des récompenses.

Le transfert d'emplacement de la Foire de Roubaix. — Le Maire vient de faire afficher un arrêté, dans lequel il est dit que, par suite de l'installation de différentes lignes de tramways qui sillonnent en tous sens la Grande-Place de Roubaix, il y aurait danger pour la sécurité publique à maintenir sur ce point l'emplacement des baraques occupées par les marchands forains pendant la foire annuelle dite de la QUASIMODO.

Le Maire décide, en conséquence, que l'emplacement destiné à recevoir les baraques et objets divers des marchands forains pendant la foire annuelle dite de la QUASIMODO est transféré sur le terre-plein du Boulevard Gambetta, dans la partie comprise entre la rue de l'Union et la rue de Lannoy.

La XXIIIe fête fédérale de l'Union des sociétés de gymnastique de France. — Aujourd'hui mardi, 29 novembre, à 8 heures 3/4 du soir, aura lieu, à la Mairie (salle des adjudications), une réunion du Comité Directeur de la prochaine fête fédérale de gymnastique. Ce comité est composé, comme on le sait, du bureau, des présidents et secrétaires des diverses commissions.

Bouchée de pain et refuge de nuit. — Dans la journée du lundi 28 décembre, il a été distribué aux hommes et femmes, 600 portions, et aux enfants, 130. Au refuge, 29 lits ont été occupés.

La grève de la rue Darbo. — La situation des grévistes de la fabrique de MM. Drey et Simpson ne s'est pas modifiée dans la journée de lundi. Les grévistes ont envoyé dans la matinée, à 11 heures, une délégation près de M. Henri Carrette, maire de Roubaix, pour obtenir de lui l'autorisation de quêter en ville si la grève continuait. Cette autorisation a été accordée.

Un incident d'atelier. — Les tisserands de la maison Alphonse Vernier et fils, rue du Pays, ont cessé leur travail lundi matin, par suite de nouvelles dispositions prises par leurs patrons concernant les absences des ouvriers.

Les grévistes, au nombre d'une centaine, se sont réunis à « la Paix » d'où ils ont délégué quelques-uns de leurs camarades pour faire part de leurs observations à M. Vernier.

Après une courte entrevue, les délégués sont revenus à « la Paix » rendre compte de leur démarche.

A la suite d'une nouvelle entrevue dans l'après-midi, une entente s'est établie entre patrons et ouvriers et ces derniers ont décidé de reprendre le travail mardi matin à huit heures.

Un accident dans un peignage. — En travaillant à la Société Anonyme de peignage, rue d'Alger, un journalier, Raymond Boville, âgé de 25 ans, fut atteint, lundi, par une courroie de rotation et jeté par terre.

Le malheureux, qui fut relevé par ses camarades de travail, avait des contusions au bras droit et à la lèvre inférieure; il reçut immédiatement les soins de M. le docteur Bernard, qui le fit transporter à son domicile situé non loin de l'établissement où il travaillait.

Le meilleur beurre est le **BEURRE D'OOSTCAMP** rue du Bois, 13, à Roubaix, et dans les dépôts succursales (*Voir la liste des dépôts à la quatrième page.*)

Une arrestation pour fraude. — En vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Vitry, juge d'instruction, les agents de la sûreté Cuvelier et Bague ont mis en état d'arrestation, dimanche soir, rue de la Redoute, un aubergiste, Emile Victor, âgé de 40 ans. Cet homme, inculpé de fraude en matière de douane, a été écroué au dépôt central.

Croix. — Il n'était bruit lundi, à Croix, que d'un accident très grave qui se serait produit à l'usine Holden; on ne parlait de rien moins que de l'explosion d'un générateur. Rien de tout cela n'est heureusement vrai.

Ce qui a pu donner naissance à cette nouvelle, c'est sans doute l'explosion qui a eu lieu samedi dernier à l'usine de M. Caen, où on essayait un nouvel appareil. Cette explosion, sans aucun danger du reste, provenait d'un échappement de gaz enflammé.

Lys-lez-Lannoy. — *La vaccination dans les écoles.* — Dans la journée de lundi, M. le docteur Wartel a procédé à la vaccination des enfants des écoles communales de garçons et de filles de la commune de Lys-lez-Lannoy.

Leers-France. — *Les adjudications.* — Il a été procédé lundi à trois heures de l'après-midi aux adjudications suivantes en présence de M. Louis Courier, maire, et MM. les administrateurs et receveurs du Bureau de bienfaisance :

1 *Fourniture du pain nécessaire aux pauvres pendant l'année 1897.* — Soumissionnaires : Société coopérative de boulangerie de Leers avec un rabais de 6 centimes au kilog.; M. Sprit Auguste, boulanger, avec un rabais de 7 centimes. Ce dernier a été déclaré adjudicataire. — 2° *Fourniture de charbon.* — Soumissionnaires : M. Dhalst Narcisse, marchand de charbon à Leers, avec un rabais de 30 centimes à l'hectolitre; M. Delplanque Edouard, marchand de charbon à Leers, avec un rabais de 35 centimes à l'hectolitre, a été déclaré adjudicataire.

Chéreng. — *Un vol de linge.* — Dans la soirée de dimanche, un malfaiteur, jusqu'alors inconnu, a pénétré dans la cour d'un journalier, Jean-Baptiste Derache, et a enlevé une demi-douzaine de chemises placées sur des cordes. Le montant du vol est estimé à 15 francs.

ELLE EST SAINE ET BONNE, la cuisine au beurre d'Oostcamp. 14136

Communications

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PEINTRES ET SIMILAIRES de Roubaix et des environs. — Assemblée extraordinaire le mercredi 30 décembre, à sept heures du soir, au siège du nouveau local, salle Deltète, angle de la rue Sainte-Elisabeth et du boulevard de Belfort. — Ordre du jour : question importante concernant la corporation.

Etrennes. — Jolies jumelles à 9 fr. et 12 fr. Librairie du *Journal de Roubaix.* 14663

Ouvrages de M. l'abbé Kneipp en vente à la librairie du journal :
Ma cure d'eau et *Vivez ainsi* prix 3,50. *Soins à donner aux enfants*, prix 3 fr. 8130

Comme prime à ses lecteurs, le *Journal de Roubaix* offre une très belle jumelle noire avec étui, au prix de 6 fr. et une jumelle nacre, très élégante, à 12 fr. 11760

ENRHUMÉS!

Prenez le sirop pectoral DELABARRE. Il guérit rapidement **rhumes, catarrhes, bronchite, grippe, influenza**, etc., et il est employé très efficacement contre les **accès d'asthme.** — Le flacon : 1 fr. 40. rue d'Inkermann, 51, Roubaix. 13178—42556

ŒUFS FRAIS, 13, Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :
100 cartes ivoire (typographie) 1,25
100 cartes ivoire (gravure lithographique) 2,25
100 cartes ivoire deuil (typographie) 2,50
100 cartes ivoire deuil (gravure-lithographique) 3,50
Elle fournit également une jolie boite contenant 100 cartes imprimées (typog.) et 100 enveloppes pour 1,75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (grav.-lit.) 2,75
Même boite deuil, imprimées (typographie)... 3.50
» » » (gravure-lithographique).. 4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES

Papier blanc 50 feuilles 50 enveloppes 0,80
» » 25 » 25 » 0,45
» couleur 25 » 25 » 0,50
» » 50 » 50 » 0,90

GRAND CHOIX DE
Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés
Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette.

WATTRELOS

Résultats d'adjudications. — Il a été procédé lundi matin, à dix heures, à la mairie, aux adjudications du mesurage public des étoffes, au pesage public et à la fourniture des denrées nécessaires au cheval de l'ébouage.

M. Henri Pollet, maire, présidait les opérations, assisté de MM. Abel Hazebrouck et Simon Hien, conseillers municipaux, Henri Lallemand, receveur municipal, et Henri Dufermont, secrétaire de la mairie. Voici les résultats :

Mesurage public des étoffes. — Mise à prix 100 fr., couverte par M. François Pérn. M. Emile Carrette a fait une surenchère de 10 fr., et après sept surenchères consécutives de 5 fr. chacune, le service a été adjugé à M. Emile Carrette, plus offrant et dernier enchérisseur, au prix de 150 fr. Le service du mesurage des étoffes appartenait depuis 1885 à M. Alfred Godtschalck. Il avait été précédemment adjugé à M. Pierre Ghesquière, boulanger, et antérieurement encore à M. Bouckaert-Lerique. L'adjudication a lieu pour un an.

Service de pesage public en 1897. — Mise à prix 50 francs. Après des surenchères de 5 francs chacune, faites par MM. François Perin et Emile Carrette, ce dernier a été déclaré adjudicataire aux enchères, au prix de 100 francs. C'est la première année que ce service est mis aux enchères. Il a été jusqu'aujourd'hui par le personnel de l'Hospice.

Entretien du cheval de l'ébouage. — Avoine, paille, son, carottes, coupage, etc. montant de la dépense en 1897: 1639 fr. 50 c. deux soumissionnaires se sont présentés, M. Emile Liagre qui a offert un rabais de 3 fr. pour cent, et Mme Vve Ledoux, qui a offert 3 fr. 50. Elle a été déclarée adjudicataire.

A onze heures ont eu lieu les adjudications suivantes, présidées par M. Jacquemont, adjoint :

Fournitures aux écoles en 1897, 1898 et 1899. — Cahiers, plumes, etc., devis, 690 francs par an. — M. César Lenoir, seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 35 fr. 10.

Moyennant le même rabais, M. Lenoir, seul soumissionnaire, a été déclaré adjudicataire de la fourniture des livres de prix, devis, 600 francs; et de celle des livres classiques, devis, 600 francs, également pour trois ans.

Un accident. — Un sexagénaire du hameau des Trois Bouteilles, Frédéric Vervaert, ouvrier laveur, demeurant maisons Dutilleul, est tombé accidentellement du tramway en marche, près du pont de l'Espierre, rue Carnot. Il s'est fracturé l'épaule. Après avoir reçu les soins nécessaires, il a été transporté chez lui.

La fraude. — Les préposés Pujol et Vergé, de Roubaix, ont capturé un jeune apprêteur de dix-sept ans, Alexandre Martens, demeurant à Roubaix, rue Saint-Jean, 22, qui était porteur de 1 k. 500 gr. de poivre en grain et de 21 k. 600 d'allumettes : valeur totale 111 fr. 50.

LA REVUE LOCALE DE L'ANNÉE 1896

Cantons de Roubaix et de Lannoy

Janvier. — 1. Un homme est frappé d'un coup de couteau rue de Cartigny. — 3. Un soldat du 203e de ligne, Louis Buisine, est rentré à Roubaix après avoir fait la campagne de Madagascar. Une femme âgée de 36 ans, Marie Deconinck, tente de se suicider en se jetant dans le canal. — 4. Arrestation d'un pick-poket de 12 ans et de son complice de 11 ans. — 5. Bénédiction du drapeau du Club des Frangins, à Croix.

Des ouvriers de ferme découvrent au milieu d'une meule de paille, à Leers (France), un engin déposé par une main criminelle. Les incendies de fermes continuent. A 7 h. 1/2 du soir, le feu éclate à la ferme Lefen, à Hem. En même temps une meule est incendiée à la ferme Bouché. Mort à Pont-à-Marcq de M. Delescluse-Bettremieux, ancien juge de paix, ancien conseiller général. — 8. Funérailles de M. Albert Florin, employé à la mairie de Roubaix. Découverte d'un engin à la ferme Deldalle, au Petit-Lannoy. Mort de M. Celer Destombe, professeur de dessin.

10. Un homme d'équipe, Joachim Lobjois, âgé de 26 ans, est tamponné par une locomotive à la gare de Roubaix-Wattrelos. Les blessures ne mettent pas sa vie en danger. — 11. Un nouvel incendie attribué à la malveillance détruit entièrement la ferme Lagache, à Lys-lez-Lannoy. — 12. Un jeune homme de 19 ans, Georges Vilette, met le feu chez lui et accuse sa mère. Le coupable est arrêté.

12. Deux commencements d'incendie se sont déclarés chez une modiste de la rue d'Isly et dans une maison de la rue de Rocroy. Les dégâts sont peu importants. Cent cinquante tisserands de la maison Ar. Masson se mettent en grève. Le car à vapeur rencontre sur la ligne de Croix un tombereau et le renverse. Le mécanicien est grièvement blessé à la jambe. — 13. Un soldat, Louis Desbarbieux, est rentré à Roubaix, après avoir fait la campagne de Madagascar. — 14. La reprise du travail est décidée au tissage Masson, Grande-Rue.

15. Mort de M. Goubbe, conseiller municipal de Lannoy et chef de la Musique municipale. — 16. Des promeneurs découvrent deux noyés au pont du Beau-Chêne. L'avis officiel de la mort à Madagascar du soldat Emile Hespel, parvient à la mairie de Wattrelos. — 17. Une grange et un hangar sont incendiés à Anstaing. Les dégâts s'élèvent à 10,000 francs. Le sinistre est attribué à la malveillance. Un journalier âgé de 60 ans, Jean-Denis Caillaux, se pend à une rampe d'escalier dans son domicile rue de la Vigne. Un enfant de 6 ans, Edouard Deblieu, a disparu.

18. Obsèques de M. Goubbe, conseiller municipal de Lannoy — 19. M. Krabansky, artiste-peintre, est nommé officier d'Académie. — 20. Un service religieux a été célébré en l'église de Wattrelos pour le repos de l'âme du soldat Hespel, décédé à Madagascar. — 22. Mort de M. le docteur Dubron. Une soigneuse Mélanie de Meinster, âgée de trente-six ans, frappée de trois coups de rasoir par un tisserand, Théophile Demere, rue de Lannoy. Le meurtrier qui tente de se suicider en se jetant dans le canal est sauvé par un passant et arrêté aussitôt. Un garçon de recettes, Louis Marie, âgé de soixante ans, employé à la *Caisse commerciale*, disparait avec un sac contenant 443 francs. Deux cent quarante tisserands de l'établissement Henri Prouvost, rue du Nouveau-Monde, ont cessé le travail.

12. On découvre un engin incendiaire dans un hangar d'une ferme à Anstaing. — 23. Fin de la grève du tissage Henri Prouvost. Une petite fille est brûlée vive par du café en ébullition, rue de Lannoy. Deux meules de paillassons sont incendiées à l'extrémité de la rue Daubenton. Quatre arrestations sont opérées. — Les obsèques de M. le docteur Dubron ont lieu en l'église St-Martin. Un tisserand de la rue de Douai, Louis Devos, âgé de 55 ans, se pend à l'aide d'un foulard à la porte de sa chambre.

26. Importante réunion des comités de sections de l'*Union sociale et patriotique* de Roubaix, au Café Pandore. — 27. Mort de M. l'abbé Desmidt, âgé de 71 ans, ancien aumônier de l'hospice de Roubaix. — 29. Un incendie s'est déclaré dans un hangar rue de l'Epeule. Les dégâts sont évalués à 300 francs. — Un vieillard de 76 ans, Charles Buschivelle, est trouvé pendu à un garde-soleil, rue Pierre-Motte. — Un incident se produit entre M. Carrette, maire de Roubaix, et M. J.-B. Dufour, correspondant de l'*Avenir* et du *Roubaisien* dans un café du quartier de la Gare — Obsèques de M. l'abbé Desmidt, en l'église Notre-Dame. — 31. Installation des nouveaux membres du Tribunal de Commerce de Roubaix.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE

TOURCOING

La pénurie de monnaie de billon. — Dans sa dernière réunion la Chambre de commerce de Tourcoing avait formulé un vœu en faveur de la frappe de pièces de bronze de cinq et dix centimes pour parer à la pénurie de monnaie de billon provenant du retrait de la circulation des sous étrangers.

Voici la réponse que la Chambre de commerce a reçue, à ce sujet, du ministre des finances :

« Paris, 26 décembre.

» Monsieur le Président, par lettre du 21 de ce mois, vous avez bien voulu me faire connaître que dans sa séance du 18 décembre, la Chambre de commerce de Tourcoing a émis le vœu qu'il soit procédé à la frappe de pièces de 0,05 et 0,10 cent. pour remédier à la pénurie de monnaies de billon résultant du retrait de la circulation des monnaies de bronze étrangères.

» J'ai l'honneur de vous informer que, depuis la fin d'octobre jusqu'à ce jour, il a été fabriqué par la Monnaie pour plus de 900,000 francs de monnaies de billon dont tous les comptables du Trésor ont été largement approvisionnés.

» En ce qui concerne notamment le département du Nord, et sans parler des envois précédents, le Trésorier Général va recevoir incessamment une somme de 10,000 fr. en pièces de 0,05 c. et 0,10 c. qui lui ont été expédiées avant-hier par la Caisse Centrale. Des instructions ont été adressées à tous les comptables, dès le mois de septembre dernier, pour les inviter à répandre en aussi grande quantité que possible les monnaies de bronze dans la circulation. Ces instructions vont être rappelées au Trésorier Général du Nord et son attention sera spécialement attirée sur l'intérêt que présente plus particulièrement leur application dans la région de Tourcoing.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée. »

Vente d'un terrain appartenant à la ville. — Il a été procédé lundi à 3 heures à l'hôtel de ville, à la requête de M. le Maire de Tourcoing et par ministère de M. Courmant, notaire à Lille, en remplacement de son collègue Me Théry, notaire à Tourcoing, empêché à l'adjudication sur la mise à prix de 28 fr. le mètre, d'un terrain de la contenance de 8 ares 86 c. a. 54 situé rue Wattines, destiné autrefois à l'érection du presbytère du Sacré-Cœur.

M. Floris Lorthiois a été déclaré adjudicataire, sur la mise à prix de 28 fr. le mètre carré.

La vente a eu lieu en présence de M. Sénélar, adjoint, MM. Théry-Rasson et Masurel-Leclercq, conseillers municipaux, et Builé, receveur municipal.

Résultats d'adjudication de fournitures aux Hospices. — Il a été procédé lundi, de 2 à 5 heures, dans l'une des salles de l'Hospice, rue d'Havré, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures ci-après nécessaires au service de l'Hospice général et de l'Hospice civil, pendant l'année 1897.

La séance était présidée par M. Didry-Dubrulle, assisté de MM. Rasson, Jules Lehoucq et Alfred Lefrançois, administrateurs, et en présence de MM. Duhamel père et fils, économes, et Builé, receveur municipal.

Les concurrents ont été fort nombreux.

L'adjudication pour les vinaigres, les alcools et les vins ne sera définitive qu'aujourd'hui mardi.

Voici les résultats dans les différentes catégories :

Comestibles. — Viande de bœuf, 1 fr. 384, Delgatte, 26.360 k. — Viande de veau, 1 fr. 77, Delgatte, 5.860 k. — Viande de mouton, 1 fr. 77, Delgatte, 3.860 k. — Bière, 10 fr., Delplanque, 91.380 litres. — Beurre frais, 2 fr. 21, Dubrulle, 5.400 k. — Lait battu, 0 fr. 08, Jules Delannoy, 63.000 litres. — Œufs, 6 fr. 85, Coppin, 147.800 nombre. — Pommes de terre, 7,112, Selosse, 37.600 k.

Epiceries. — Café vert, 3,45, Hennebo, 2.320 k. — Cassonade, 0,83, Planckaert, 2.000 k. — Chicorée, 0,25 93, Rammaert, 2.260 k. — Chocolat, 2,39, Deschemaecker, 525 k. — Citrons, 0,059, Planckaert, 600 nombre. — Fromage de Maroilles, 1,16, Lecat, 210 k. — Fromage de Hollande, 1,45, Hennebo, 1.650 k. — Figues, 0,39, Planckaert, 180 k. — Huile à salade, 0,61, Rammaert, 580 litres. — Haricots, 0,2475, Hennebo, 2.000 lit. — Mélasse, 0,3325, Hennebo, 35 k.

Morue salée, 0,75, Lecat, 300 k. — Miel blanc, 1.18, Leclercq-Paco, 30 k. — Poids secs, 0,182, Planckaert, 1.400 litres. — Prunes d'Ente, 0.79, Planckaert, 260 k. — Poivre gris en grains, 2.70, Hennebo, 22 k. — Riz, 0.259, Planckaert, 900 k. — Sel gros, 0.15, Bauduin, 1.600 k. — Sel fin, 0 155, Bauduin, 1.200 k. — Sucre blanc, 1.149, Hennebo. 1.490 k. — Sucre candi, 1.22, Planckaert, 340 k.

Chauffage et éclairage. — Charbon de Bruay pour four (gailleterie), 20.89, Delannoy, 750 tonnes. — Charbon de terre, 13.05, Bolard (Lens), 470 tonnes. — Chandelles. 0.77, Hennebo, 60 k. — Huile à brûler, 0.5416, Franchomme, 570 litres.

Buanderie. — Amidon, 0.501, Planckaert, 550 kil. — Bleu d'azur, 0.30, Lelong-Paco, 230 k. — Bleu tournesol, 2.465, Planckaert, 55 k. — Cristaux, 6.89, Bauduin, 7.700 k. — Savon blanc, 0.316, Bauduin, 50 k. — Savon noir, 0.2395, Destombes, 7.000 kilog.

Lingerie et habillement. — Anacoste pour robes et tabliers, 1,70, Migeon, 335 mètres. — Bonnets de coton, 0,36, Lehembre, 300 nombre. — Cache-nez, 1,10, Lehembre-Lelong, 50 nombre. — Caleçons en coton, 1,31, id., 180 nombre. — Calicot écru pour suaires, 0,395, Migeon, 500 mètres. — Camisoles en coton pour hommes, 1,625, Lehembre, 48 nombre. — Camisoles en coton pour femmes, 0,185, id., 64 nombre. — Casquettes pour hommes, 2,25, Dugauquier, 116 nombre. — Chapeaux de garçons, 3,60, id., 69 nombre. — Coton bleu pour tabliers, 1,25, Lehembre, 30 nombre. — Cotonnade pour tabliers, 0.78 Migeon, 250 nombre.

Cotonnade pour camisoles et jupons, 0,46, Boret, 250, nombre. — Coutil pour corsets, 0,83, Boret, 100 id. — Coutil pour couvre-lits, 1,08, Boret, 100 id. — Coutil pour stores, 1,33, Migeon, 151 id. — Couvertures de laine pesant 2 k. 300, 2,40 sur 1,90, 9,49, Lehembre, 75 id. — Couvertures de laine pesant 3 k. 200, 2,35 sur 2,12, 11,55, Lehembre, 42 id. — Cretonne blanche pour chemises, 0,43, Migeon, 500 mètres. — Cretonne couleur pour chemises, 0,457, Lehembre, 100 id. — Cretonne couleur pour couvre-lits, 0,61, Boret, 450 id. — Cretonne blanche pour raccommoder, 0.365, Vion, 200 id. Cravates pour hommes, 0,40, Lehembre, 15 id. — Drap en coton pour vestons et pantalons, 1,37, Lehembre, 330 id. — Drap de Paris pour jupons, 1,58, Lehembre, 300 id. — Drap de troupe, 5,18, Lehembre, 300 id. — Drap pour pantalons de garçons, 7,11, Migeon, 60 id. — Drap pour pantalons, 3,049, Lehembre, 100 id.

Essuie-mains, 0,353, Lehembre, 300 nombre. — Fichus coton pour femmes, 0,50, Lehembre, 130. — Fichus laine pour femmes, 2,70, Lehembre, 36. — Flanelle couleur pour chemises, 0,46, Lehembre, 60 mètres. — Flanelle blanche, 0,82, Lehembre, 150. — Guipures pour rideaux, 0,82, Migeon, 180. — Indienne pour bonnets de nuit, 0,18, Lehembre, 20. — Gilets en laine vineuse, 6,85, Lehembre, 75 k. — Gilets en laine pour femmes, 1,65, Migeon, 30. — Manches en laine bleutée, 1,609, Leroy, 10. — Laine à matelas, 0,83, Leroy, 350. — Laine à tricoter, 0,82, Leroy, 170 k.

Lustrine, 0.60, Lehembre, 800 mètres. — Lustrine noire glacée, 0.64, Leroy, 140 m. — Lustrine noire pour manches de gilets, 0.99, Leroy, 130 m. — Lustrine marron, 0,95, Boret, 300 m. — Mouchoirs de poche n° 1, 0.91, Leroy, 500 nombre. — Mouchoirs de poche n° 2, 0.97, Migeon, 200 n. — Mouchoirs de poche n° 3, 0.98 Boret, 200 n. — Mérinos noir, 0.92, Migeon, 50 m. — Mousseline brochée pour rideaux, 0.48, Migeon, 430 m. — Pilou, 0.39, Boret, 290 m. — Serviettes, 0,42, Lehembre, 80 n. — Toile blanche pour draps sur 1 m. 70, 1.65, Migeon, 500 m. — Toile blanche pour draps sur 1 m. 80, 1.69, Leroy, 800 m. — Toile blanche pour chemises sur 1 m. 05, 0.82, Leroy, 3.00 m.

Toile blanche pour chemises de femmes sur 1 mètre. 0.82, Leroy, 500 mètres. — Toile blanche pour chemises d'hommes sur 0 m. 80, 0.69, Lehembre, 300 m. — Toile blanche pour oreillers sur 0,70, 0,64, Leroy, 200 m. — Toile blanche pour tabliers de médecin sur 1 mètre, 0 99, Leroy, 100 m. — Toile blanche pour nappes sur 1 m. 40, 0.95, Leroy, 36 m. — Toile bleue forte, 0.91, Leroy, 300 m. — Toile bleue fine, 0.97, Migeon, 450 m. — Toile pour matelas, 0.98, Boret, 350 m. — Toile grise pour paillasses, 0.91, Migeon, 400 m. — Toile pour couloirs, 0.48, Migeon, 200 m. — Toile blondine, 0.39, Boret, 275 m. — Toile à carreaux pour serviettes, 0.42, Lehembre, 200 m. — Vichy, 0.68, Boret, 300 m. — Wassingues bandes de 1.50 sur 0,75, 0.60 Migeon, 250 nombre. — Mercerie, rabais 13 0/0, Lelong, 1.011 fr. 79.

Cuirs. — Cuirs forts, 2,70, Creuelle, 420 k. — Flancs lissés, 1,48, Lefebvre, 130 k. — Veaux gras, 4,90, Lefebvre, 160 k. — Veaux de Bretagne, 3,90, Lefebvre, 90 k. — Peaux blanches, 15 fr., Sachinain, 5 douzaines.

Articles divers. — Balais de camomille, 0.30, Scalbert, 200. — Balais piassava, 0.25, Scalbert, 50. — Frottoirs, 2.00, Mayer, 32. — Brosses à balayer en soies de sanglier, 1.87, Cordier, 50. — Brosses à cirer les souliers, 0,67, Cordier, 53. — Brosses à décrotter, 0.20, Lelong, 53. — Brosses en chiendent (petites), 0.27, Cordier, 66. — Brosses en chiendent avec manches, 1.95, Cordier, 14. — Brosses piassava, 1,35, Scalbert, 2. — Brosses en crins pour poêles, 0.60, Lelong, 24. — Brosses-pinceaux en chiendent pour vases de nuit, 0.175, Lelong, 36. — Brosses à épousseter (demi-lune), 2.50, Lelong, 2. — Brosses à habits, 2.85, Cordier, 8. — Balayettes courtes manches, 0.75, Cordier, 48. — Cercueils, 5.20, Vanderplanck, 130.

Une série d'accidents. — Un ouvrier charpentier au service de M. Carrissimo, Cyrille Hennion, âgé de cinquante sept ans, demeurant à Linselles, travaillait à la charpente du clocher de la chapelle du Collège, au moment où on sonnait la cloche, par suite d'un faux mouvement, il fut atteint par la cloche au menton et au côté droit de la figure. La blessure du menton, très profonde, a nécessité plusieurs points de suture. L'incapacité de travail sera de quinze jours au moins, d'après M. le docteur Bernard.

— Alphonse Vandepoorte, âgé de dix-neuf ans, demeurant rue du Touquet, peigneur chez M. Binet, en remettant en place un ruban, a eu l'annulaire gauche broyé entre le cylindre et le pignon. Le docteur Leduc espère pourtant n'être pas obligé d'en arriver à l'amputation : cinq à six semaines d'incapacité de travail.

— Gaston Parmentier, âgé de trente-cinq ans, demeurant rue de Flandre, ouvrier chaudronnier au service de Mme veuve Bertrand-Leplat, est tombé d'une hauteur de quatre mètres en travaillant à la filature de coton de M. Joire. Le docteur Bourgois a constaté la fracture d'une côte et a déclaré que la guérison complète ne demanderait pas moins de six à huit semaines.

Marcq-en-Barœul. — *Tentative de suicide.* — Dimanche vers sept heures et demie, un individu, dont on n'a pas pu établir l'identité, s'est jeté dans la Marque à la hauteur de la passerelle, au hameau du Pont. Un marinier, témoin de ce suicide, n'écouta que son courage; il plongea dans la rivière. Après quelques efforts, il ramena le malheureux sur la berge. Le brave sauveteur transporta immédiatement l'individu au four-à-briques de M. Choquel.

Rappelé à la vie, l'inconnu remercia son sauveteur en lui lançant de grossières insultes et s'enfuit aussitôt.

On ne l'a pas revu.

Neuville. — *Un doigt broyé.* — Le concierge de la distillerie Dronlers, M. Cyrille Declercq, indiquait à un mécanicien une réparation à faire à un concasseur; il avança malheureusement trop la main gauche et le premier doigt fut entraîné entre les rouleaux, broyé et arraché complètement au niveau de la paume de la main et le docteur Hennart n'a eu qu'à régulariser la section.

Une conférence. — M. Decandin, instituteur à Roubaix, a fait dimanche soir, à l'école communale, une conférence en présence de plus de 300 auditeurs, sur la guerre de 1870.

L'orateur, qui se fera entendre de nouveau dans quinze jours, a été chaleureusement applaudi. Les anciens soldats, qui étaient venus en grand nombre, ont été profondément émus à la vue de nombreuses projections retraçant certains épisodes de l'année terrible.

Halluin. — *A la douane.* — La médaille douanière vient d'être conférée aux brigadiers Allot, de Bousbecque, et Devillers, d'Halluin-gare.

A leur descente du train, à 7 heures du soir, les nouveaux décorés ont été reçus par un grand nombre de leurs collègues et amis, une délégation de la police, de la gendarmerie, d'employés du chemin de fer.

Le brigadier Bay les a complimentés en ces termes :

« Mes chers collègues,

» Permettez-moi, au nom de tout le personnel de la lieutenance de Roncq et au mien, de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses pour la distinction dont vous venez d'être l'objet.

» Cette médaille qui brille maintenant sur votre poitrine, vous l'avez tous deux vaillamment et noblement gagnée, non seulement par votre travail, par votre conduite et par votre dévouement administratif, mais aussi par vos vertus civiques et par votre ferme attachement au gouvernement républicain.

» Soyez-en donc fiers, mes chers camarades, de cette décoration et portez-la toujours d'une façon ostensible, afin qu'elle indique à ceux qui débutent dans la carrière, le chemin de l'honneur et de l'équité.

» Nous devons aussi remercier nos chefs du choix on ne peut plus judicieux qu'ils ont fait, en vous désignant, comme les plus dignes de recevoir cette belle et tant convoitée médaille douanière.

» Unissons-nous donc pour crier d'une seule voix, de celle du cœur : « Vive l'administration ! et Vive la République ! »

Les héros de la manifestation, très émus, ont répondu par quelques paroles affectueuses et d'énergiques poignées de mains et se sont ensuite rendus à l'Hôtel Spender-Cracco, où un punch leur a été offert.

LILLE

Mort de M. Antoine Théry, sénateur inamovible. — On annonce la mort de M. Antoine Théry, ancien député à l'Assemblée nationale, sénateur inamovible, décédé à Lille, dans la matinée de lundi, en son domicile, rue St-André, 23.

M. Antoine Théry, qui était né à Lille le 6 mars 1807 et qui, par conséquent, aurait eu dans huit semaines quatre-vingt-dix ans, a joui jusqu'à ces derniers temps d'une excellente santé et d'une remarquable verdeur de vieillesse. Il y a quelques mois, ses enfants commencèrent à éprouver des inquiétudes pour lui; mais on espérait que sa robuste constitution surmonterait l'indisposition qui paraissait passagère. Malheureusement la santé du vieillard s'aggrava la semaine dernière et samedi, il reçut en pleine connaissance les derniers sacrements.

Avocat au barreau de Lille, M. Antoine Théry s'était jusqu'au moment de la guerre tenu en dehors de la vie politique, sans, pourtant, dissimuler ses convictions royalistes et catholiques, qui étaient particulièrement ardentes. En 1871, il fut porté sur la liste conservatrice du Nord et élu à l'assemblée nationale le 23e sur 28, par 195,650 suffrages.

A Versailles, M. Antoine Théry siégea à l'extrême droite et fit partie du groupe dit « des chevau-légers ». Quoiqu'il eut pris part à la discussion de certaines lois d'affaires avec une compétence qu'il avait acquise dans sa longue et honorable profession d'avocat, il ne joua un rôle actif qu'en 1875, après le vote des lois constitutionnelles, contre lesquelles il s'était prononcé.

On sait qu'à ce moment, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit de procéder à la nomination des soixante-quinze inamovibles, dont la désignation était réservée à l'Assemblée nationale elle-même, une coalition se forma entre les membres de la gauche, le groupe plébiscitaire et un certain nombre de députés monarchistes d'extrême droite, dans le but de faire échouer la liste présentée par l'Union des droites. Cette manœuvre, pour laquelle l'histoire s'est montrée sévère, réussit partiellement, et c'est ainsi que l'on vit entrer dans le nouveau Sénat une trentaine de membres de la gauche, notamment MM. Testelin, Schœlcher, Corbon et autres, pêle-mêle avec des légitimistes comme MM. Théry et Pajot.

C'est ainsi que M. Antoine Théry devint sénateur inamovible; il fut nommé le vingt-sixième sur les soixante-quinze, au troisième tour de scrutin, par 350 voix sur 690 votants.

A la Chambre haute, M. Théry, qui avait, du reste, près de soixante-dix ans lors de sa nomination, ne joua qu'un rôle effacé. Obéissant à des préoccupations de légiste, il crut devoir, seul des membres de la droite, ne point se retirer lors de la constitution du Sénat en cour de justice pour juger le général Boulanger, MM. Dillon et Rochefort. Il ne partageait en aucune manière les sentiments auxquels obéissaient les adversaires du boulangisme.

M. Antoine Théry profitant, il y a deux ans, de sa situation de doyen d'âge, ouvrit la séance de rentrée au Luxembourg par une affirmation très nette et très courageuse de ses convictions religieuses.

S'il y a à faire des réserves sur certains actes de la vie publique du défunt, on n'a, par contre, qu'à louer la si longue et si honorable carrière de l'avocat, l'affabilité et l'élévation d'esprit de l'homme privé, la foi ardente et généreuse du chrétien.

La mort de M. Antoine Théry réduit à dix-huit le nombre des sénateurs inamovibles élus par l'Assemblée nationale. C'est désormais M. Pajot, sénateur inamovible, né le 9 février 1809, également notre concitoyen, qui est le doyen du Sénat.

Personnalités. — Le *Réveil* publie la note suivante :

« Est-il vrai que MM. Alf. Thiriez, Em. Le Blan, D. Deblock et Edmond Faucheur, tous réactionnaires de première marque et récemment décorés de la Légion d'honneur, soient actuellement, grâce à l'entremise de M. Dubar, parmi les plus gros actionnaires de la *République française*, journal de M. Méline, président du Conseil ? »

A cette note, l'*Echo* répond :

« Notre confrère est bien mal renseigné s'il pense qu'il y a seulement, à Lille, quatre actionnaires de la *République française*. Ils sont très nombreux, non pas seulement dans notre ville et dans le Nord, mais encore dans les Vosges, dans la Seine-Inférieure, etc., partout où les hommes qui s'intéressent aux questions économiques ont senti, comme chez nous, l'absolue nécessité d'avoir à Paris un organe pour défendre, en face de la presse libre-échangiste, la politique de protection.

» Aux noms si honorables qu'il cite, le journal socialiste aurait donc pu en ajouter bien d'autres.

» Ces hommes ont contribué, dans une très large mesure, par leurs études et leurs démarches, à l'établissement des tarifs de 1892 qui ont sauvé — que le *Réveil* le veuille ou ne le veuille ou ne le veuille pas — l'agriculture française.

» Et il est pour le moins singulier que ce soit un journal de la région du Nord, où l'influence de ces tarifs a été particulièrement sensible, qui cherche, par des racontars d'ailleurs ridicules, à jeter la suspicion sur M. Méline et ses collaborateurs.

» Les uns et les autres, — tous réactionnaires, bien entendu, pour le *Réveil*, — sont, il est vrai, au-dessus de ces sortes d'attaques. »

LES INCENDIES DE FERME

Nouveau sinistre attribué à la malveillance à Mons-en-Barœul

Un incendie, qu'on a tout lieu de croire dû à la malveillance, a éclaté, dans la nuit de dimanche à lundi, à Mons-en-Barœul.

Au numéro 19 de la rue Saint-Martin se trouve la ferme de M. Janssens, composée de la maison d'habitation et d'un hangar renfermant les voitures, charrues et tous les instruments aratoires.

Vers trois heures et demie du matin, un cultivateur qui passait à cet endroit aperçut de la fumée sortant par la toiture du hangar. Il prévint aussitôt des jeunes gens du voisinage. Ceux-ci, en sonnant du clairon, donnèrent l'alarme dans toutes les rues de la commune, pendant que le tocsin sonnait à toute volée à l'église.

Aussitôt, de partout, les secours arrivèrent pendant que certains travaillaient à sortir les voitures du hangar, d'autres s'occupaient de préserver la maison d'habitation, qu'une pluie d'étincelles menaçait.

On transporta dans une maison voisine la petite fille des époux Janssens, qui est en ce moment gravement malade.

Bientôt on dut se rendre compte qu'on ne pourrait rien sauver du hangar. De courageux citoyens, MM. Léon Lelièvre et Morlighem, montèrent sur la toiture de l'habitation, afin de couper l'incendie de ce côté. Ils réussirent à abattre les poutres reliant les deux bâtiments, et le sinistre ne tarda pas à être circonscrit dans son foyer.

A cinq heures du matin, tout était terminé.

Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 2,000 francs.

En travaillant au sauvetage, M. Salmon, vicaire de Mons-en-Barœul, a été légèrement blessé à la jambe par une poutre enflammée tombée de la toiture.

Comme nous le disons en commençant, ce sinistre paraît devoir être attribué à la malveillance ; M. Janssens avait fait, dimanche, à 10 heures du soir, sa ronde habituelle et n'avait rien remarqué d'anormal. D'autre part, les premiers travailleurs ont déclaré qu'une forte odeur d'huile s'échappait de la paille brûlée.

Serait-ce le commencement d'une nouvelle série d'incendies ?

POIDS ET MESURES. — Vérification

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 1896, *A partir du 2 janvier prochain* les vérificateurs procéderont à la vérification pour 1897 de tous les poids, mesures, balances et romaines. Les poids, mesures et plateaux seront poinçonnés de la lettre F.

La vérification aura lieu dans toutes les communes désignées au tableau ci-après suivant l'ordre déterminé et aux époques déterminées.

Elle sera faite au bureau des poids et mesures pour les chefs-lieux de circonscription et au siège des mairies dans toutes les autres communes.

Les maires feront connaître aux assujettis, au moins deux mois à l'avance, l'époque fixée pour la vérification dans leurs communes respectives.

Les assujettis doivent être pourvus de séries complètes des poids et mesures dont ils font usage d'après la nature de leurs opérations. Les marchands ambulants sont tenus de présenter leurs poids dans les trois premiers mois de chaque année à l'un des bureaux de vérification dans le ressort duquel ils colportent leur marchandise.

Il est interdit aux commerçants, entrepreneurs et industriels d'employer et de garder en leur possession des poids non soumis au poinçon de l'année.

Les vérificateurs passeront aux époques fixées ci-dessous dans les communes suivantes :

Bureau de Roubaix : Roubaix, du 6 janvier au 15 avril, au bureau et du 15 avril au 13 juin pour la vérification des balances à domicile. — Croix, Wattrelos, Wasquehal, Flers, Annappes, Ascq, Forest, Lannoy, Lys-lez-Lannoy, Leers, Hem, Sailly-lez-Lannoy, Toufflers, Willems, Baisieux, Gruson, Chéreng, Anstaing, Tressin, du 14 juin au 13 août.

Bureau de Tourcoing : Tourcoing, du 4 janvier au 15 mai. — Marcq-en-Barœul, Bondues, Mouvaux, Bousbecque, Linselles, Halluin, Roncq, Neuville-en-Ferrain, du 18 mai au 7 juillet.

NOUVELLES MILITAIRES

Les grandes manœuvres dans le Nord. — Pour compléter les renseignements que nous avons donnés sur les prochaines grandes manœuvres, et qui oppose-

---

FEUILLETON DU 29 DÉCEMBRE 1896. — N° 116

LES DEUX ORPHELINES

PAR

Adolphe d'Ennery

CINQUIÈME PARTIE

IX

Le lendemain, et pendant plusieurs jours, Pierre ne manqua pas de passer. L'imagination de Louise n'était pas restée inactive. La jeune fille en vint à se persuader que son ancien compagnon d'infortune, après avoir découvert la maison où elle avait reçu l'hospitalité, avait saisi l'occasion de lui faire savoir qu'il n'avait pas oublié l'aveugle dont il s'était, dès le premier jour de son arrivée dans le bouge des Frochard, constitué le protecteur.

Chaque jour, Louise venait se placer, un peu plus tôt, à la croisée, de peur de ne pas s'y trouver au moment où passerait le rémouleur.

Et elle éprouvait une insurmontable anxiété quand celui-ci se trouvait en retard.

— S'il allait oublier ! pensait-elle, comme si, tacitement, elle et lui se fussent donné rendez-vous.

Ce petit manège continua, à l'insu d'Henriette. Pour la première fois de sa vie, l'aveugle cachait quelque chose de ses pensées et de ses impressions à son amie d'enfance.

Mais un jour, son air contristé et son attitude abattue dénotèrent l'inquiétude éprouvée par elle.

Pierre n'était pas venu, comme d'habitude, sous la croisée.

Louise attendit avec impatience. Puis elle raconta tout à son amie, sans se douter l'innocente créature, qu'elle ouvrait tout grand son cœur et qu'on allait pouvoir y lire, couramment, le sentiment réel qu'elle éprouvait pour l'être qu'elle n'avait jamais pu voir, hélas ! mais qu'elle idéalisait dans sa pensée.

A cette révélation, Henriette demeura interdite.

Elle jugea que son devoir était, tout d'abord, de consoler son amie :

— Je m'informerai, lui dit-elle simplement, de celui qui t'intéresse à si juste titre, puisque c'est le seul, dans cette famille Frochard, qui t'ait témoigné quelque sympathie.

Mais Louise, malgré cette promesse, ne vit pas s'évanouir la tristesse qui l'avait envahie. Elle avait comme un pressentiment qu'il était arrivé malheur à son ami Pierre.

X

Depuis la mort du « chérubin », la Frochard ne vivait, avons-nous dit, que du produit du travail du rémouleur. Elle ne quittait plus le taudis pour aller mendier, abîmée dans son désespoir, qui ne lui laissait de répit que lorsque l'ivresse s'emparait d'elle, quand elle avait vidé la bouteille d'alcool qu'elle obligeait Pierre à lui apporter chaque soir.

Dans l'ignoble nature de cette mégère, un seul sentiment humain avait trouvé à s'égarer au milieu des vices immondes. Cette louve avait aimé son petit, et elle ne pouvait se consoler de l'avoir perdu à tout jamais.

C'était de cette plaie, qu'elle avait toujours béante au cœur, que la misérable fût morte infailliblement, si un terrible accident n'était venu abréger ses jours, que l'habitude de l'ivrognerie consumait lentement.

Dans son ivresse, la Frochard avait fréquemment des accès de *delirium tremens*. Elle se trouvait alors subitement hantée par de terribles hallucinations.

Parfois, elle évoquait toute sa vie passée, et l'on aurait pu l'entendre alors parler à un être invisible, comme autrefois elle parlait à Frochard le supplicié, pour comploter avec lui les crimes à commettre.

Celui qui aurait pu assister à ces scènes eût entendu d'étranges révélations, quand la Frochard, se figurant revoir le supplice de son « homme », entrait dans tous les détails de cette effroyable mort et interpellait le bourreau, comme si elle se fût réellement trouvée à ce moment, devant le corps broyé et les chairs pantelantes du supplicié.

Puis, dans son délire, sa pensée vagabondait d'une façon vertigineuse; elle changeait de sujet d'imprécations, comme si un autre tableau eût, devant ses regards avinés, succédé à celui de l'échafaud en place de Grève.

La mégère s'écriait alors :

— Tu chanteras, vipère !... Je veux que tu roucoules, guenille !... Le « chérubin » a besoin d'argent !... Il lui en faut !.... Tu chanteras !.... Je le veux !...

Et, les mains en avant, les doigts crispés, la Frochard fourrageait dans le vide, comme si elle eût déchiqueté les chairs de la pauvre aveugle tombée dans ses griffes.

Dans cette lutte contre une vision, la veuve du supplicié avait de singulières fantaisies d'ivrogne. Après avoir vociféré pendant quelque temps, on la voyait tout à coup prendre la bouteille dans laquelle était fiché le bout de chandelle de résine, se hisser en titubant jusqu'au haut du petit escalier de bois et coller l'oreille à la porte du grenier, comme autrefois, lorsqu'elle allait écouter les gémissements étouffés de l'aveugle et jouir des souffrances auxquelles elle avait condamné la malheureuse enfant.

Et, le sommeil de l'ivresse s'emparant d'elle, elle s'affaissait bientôt, roulant les quelques marches jusqu'en bas, où elle restait, gisante, sur le carreau souillé du taudis.

C'était là que, le plus souvent, Pierre en rentrant de sa journée de travail, la trouvait anéantie, après une crise violente, et plongée dans le lourd sommeil provoqué par l'alcool.

Le malheureux garçon en était même arrivé à souhaiter qu'il en fût chaque jour de même ; car, lorsque par hasard il lui arrivait de rentrer avant que la mégère ne fût complètement intoxiquée, il lui fallait subir de telles scènes, accepter tant d'injures et s'entendre si souvent traiter d'assassin, que le pauvre diable se réfugiait dans le grenier jadis habité par sa chère petite aveugle.

C'était surtout depuis que le rémouleur avait découvert la maison où Louise avait reçu l'hospitalité qu'il était devenu encore plus indifférent aux injures et aux mauvais traitements qu'il subissait de la part de l'ancienne mendiante.

Il semblait au pauvre garçon qu'il pouvait tout supporter, maintenant, avec patience ; que c'était une bien grande compensation de savoir qu'il apercevait chaque jour sa chère aveugle, et qu'il aurait alors une consolation suffisante à tous ses tourments.

Disons aussi que, de jour en jour, Pierre retardait l'heure du retour au logis, parce qu'il ne pouvait quitter qu'à regret l'hôtel de Linières.

Souvent il n'arrivait que lorsque l'alcool, ayant produit largement ses effets sur le cerveau de la Frochard, celle-ci gisait, inerte, sur le sol, à côté de la bouteille vide.

Or, il y avait déjà plusieurs jours que le rémouleur accomplissait devant l'hôtel de Linières ce qu'il considérait comme un pèlerinage en l'honneur de la jeune aveugle devenue son idole, quand, en rentrant, un soir, le malheureux garçon reconnut, dès le seuil, que la mégère subissait une crise de *delirium tremens*, la plus violente assurément dont elle eût encore donné à son fils l'effrayant spectacle.

L'ignoble créature était debout, en haillons ; dans son délire, elle s'était crue poursuivie par les agents de la prévôté, et, tout en simulant une lutte acharnée contre eux, elle avait mis en loques les misérables hardes dont elle se vêtissait d'habitude pour ses tournées d'autrefois.

La Frochard tremblait, agitée par d'effroyables mouvements convulsifs.

Il semblait que l'alcool qui la consumait intérieurement eût injecté du feu dans ses veines.

Hideuse à voir, son visage, suant la transpiration gluante que produit l'abus des alcools sophistiqués de vitriol, présentait tous les symptômes de la rage arrivée à la période la plus aiguë.

La misérable créature se livrait contre elle-même, et avec un acharnement inouï, à des violences telles que le sang coulait dans les sillons que ses ongles creusaient dans ses chairs.

Elle avait des regards de fauve. Ses pupilles, rendues ardentes par l'ivresse, vacillaient sans discontinuer, au milieu des paupières enfoncées sous l'arcade sourcilière.

Et, pendant que sa rage se déchainait ainsi contre elle-même, la Frochard hurlait des cris de bête féroce et vociférait de terribles menaces contre des ennemis imaginaires.

Tout à coup, comme Pierre apparaissait devant elle, dans l'entrebâillement de la porte, la misérable voulut s'élancer contre lui.

Mais il sembla alors que ses pieds se fussent subitement rivés au sol.

Elle chancela, pirouettant sur elle-même, à la façon des convulsionnaires.

L'agitation devenant, d'instant en instant, plus violente, plus rapide, les os de l'ignoble créature craquaient par l'entrechoquement simultané des bras et des jambes, dans un tourbillonnement qui semblait ne devoir jamais prendre fin.

Et la Frochard, lancée comme une toupie, allait se heurter successivement à tous les angles du taudis, sans discontinuer de pousser des hurlements arrachés par la colère et la douleur.

Terrifié par ce spectacle dont il n'avait pas encore eu d'exemple, Pierre avait essayé de se porter au secours de la misérable dont la vue lui arrachait, à présent, des cris de pitié.

Le pauvre diable oubliait toutes les tortures que lui avait fait subir cette mère marâtre. Il eût voulu pouvoir apporter un soulagement à ces souffrances innommées.

Mais que faire pour mettre un terme à cette agitation qui devenait de plus en plus violente ?

Il s'élança pour saisir la mégère.

Mais elle, se cramponnant, au passage, à ce bras qui se tendait vers elle, entraîna le rémouleur, avec cette force surhumaine que donne, momentanément, le feu de l'alcool.

Pierre essayait en vain de se retenir à la table, à la corde servant de rampe mobile à l'escalier, aux murs mêmes contre lesquels son corps venait se heurter avec violence, pendant cette effroyable danse de Saint-Guy dans laquelle il tournoyait irrésistiblement.

Enfin, le malheureux parvint à se dégager.

Et, n'écoutant que l'inspiration qui arrivait à l'improviste, il sortit précipitamment de la masure, courant implorer, pour sa misérable mère, le secours du docteur Hébert.

A qui pouvait-il mieux s'adresser ? Le charitable savant l'avait d'ailleurs autorisé à recourir à lui, si l'occasion s'en présentait.

Et, tout en courant dans la direction de la demeure du médecin, Pierre se disait que celui-ci ne lui refuserait pas de venir donner des soins à la malheureuse menacée de mort ou tout au moins de folie furieuse.

Il croyait trop en la bienfaisance du docteur Hébert pour ne pas espérer qu'il aurait pitié de lui et qu'il écouterait ses supplications.

C'est dans ces conditions d'esprit et l'âme bouleversée, que le rémouleur vint frapper à la porte de l'hôtel du médecin.

Il insista pour qu'on allât prévenir le docteur que c'était lui, Pierre, le rémouleur de la rue de Lourcine, qui demandait en grâce à lui parler, pour quelqu'un qui allait mourir, faute des secours de la science.

M. Hébert donna l'ordre de l'introduire.

En quelques mots prononcés d'une voix saccadée et haletante, le rémouleur le mit au courant.

Le docteur fit avancer un carrosse de louage.

Il y prit place, obligeant Pierre à s'asseoir à côté de lui.

Et le véhicule partit dans la direction de la rue de Lourcine.

. . . .

Quand Pierre eut refermé la porte du taudis, pour courir, affolé, chez le docteur Hébert, la Frochard entra dans une nouvelle phase de fureur.

La mégère était tombée, la tête portant sur l'escabeau ; un cri de douleur s'était échappé de sa gorge. Cette chute sembla produire une réaction momentanée, car la Frochard s'écria :

— A moi !... au secours !... A moi ! Pierre !

Puis elle essaya de se lever. L'effort fut vain et la patiente retomba plus lourdement sur le carreau.

Là, elle s'escrima en de nouveaux efforts, se traînant, cherchant à s'accrocher des ongles à quelque chose qui pût fournir un appui qui l'aidât à se remettre sur ses jambes.

Elle rampait comme un reptile tout en hurlant, en exclamant des imprécations et des blasphèmes.

(*A suivre.*) ADOLPHE D'ENNERY.